

Madame Simonetta Sommaruga
Conseillère fédérale
Cheffe du Département fédéral de
l'environnement, des transports, de
l'énergie et de la communication
(DETEC)
3000 Berne

Par email : info@are.admin.ch

Genève, le 23 mai 2022

Consultation : Modification de la loi sur l'énergie

Madame la Conseillère fédérale,

En décembre dernier, le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) a mis en consultation le projet de modification de la loi sur l'énergie. La Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève (CCIG) tient à faire part de sa position sur ce projet compte tenu de son importance pour une partie de ses membres, et pour l'économie genevoise.

La question de l'énergie, et plus particulièrement de l'électricité, fait débat dans notre pays ces derniers temps. En effet, l'approvisionnement en énergie est soumis à de profondes mutations en raison de l'abandon progressif de l'énergie nucléaire et des efforts entrepris vers la décarbonisation. Cette transition signifie une augmentation des besoins en électricité, qui est susceptible de menacer la sécurité d'approvisionnement en hiver. Ce d'autant plus que les pays voisins s'engagent également dans des transitions à même de perturber le marché et les possibilités d'importation d'énergie. En outre, les pays de l'Union européenne devront réserver 70% de leur production en priorité aux autres pays européens, ce qui fera de la Suisse un pays tiers en l'absence d'accord spécifique. C'était la situation dont nous faisions état en décembre 2021 déjà, depuis, la guerre en Ukraine est venue rajouter des paramètres de complexité.

Dans ce cadre, la modification légale proposée vise précisément à adresser la problématique évoquée. Il est donc évident que la CCIG soutient dans le principe la modification proposée. Il est clairement nécessaire d'avoir une accélération des procédures de planification d'autorisation ainsi que de l'incitation notamment dans le domaine fiscal.

La CCIG souhaiterait que ce projet soit plus ambitieux notamment en permettant l'extension de l'accélération des procédures à des technologies renouvelables autres que les installations hydrauliques et éoliennes et ce pour le développement d'installations existantes ou en projet tout en évitant d'imposer des obligations excessives.



En vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien porter à ces observations, nous vous prions d'agréer, Madame la Conseillère fédérale, l'assurance de notre haute considération.

Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève

Vincent Subilia
Directeur général

Nathalie Hardyn
Directrice du département Politique

La CCIG a pour objectif d'assurer une économie forte, permettant aux acteurs qui constituent le tissu économique local d'exercer leur activité de manière pérenne. Association de droit privé, indépendante des autorités politiques, la CCIG fait entendre la voix des entreprises, par exemple lors de consultations législatives cantonales et fédérales, et en formulant des propositions ayant trait aux conditions cadre. La CCIG compte plus de 2 400 entreprises membres.